

# MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE TROP PERÇU

- Pour nous permettre d'enregistrer votre virement, il est impératif d'indiquer votre numéro d'identifiant CIBTP de la Caisse<sup>(1)</sup> dans le libellé de votre ordre de virement : le faire figurer avant toute autre information.

N° d'identifiant CIBTP Caisse de l'Île de France OBLIGATOIRE

- Il est important de tenir compte du délai de transmission de votre virement : **il doit être reçu pour la date d'échéance**.

## NOS COORDONNÉES BANCAIRES

		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Titulaire du compte : <b>CIBTP- CAISSE DE L'ILE DE FRANCE</b>				
30258	10000	08000847461	55	S.A. BTP BANQUE		
<i>code étab.</i>	<i>code guichet</i>	<i>numéro de compte</i>	<i>clé RIB</i>	<i>domiciliation</i>		
IBAN						
FR76	3025	8100	0008	0008	4746	155
BIC						
B	A	T	I	F	R	P 1 X X X

1. Porter obligatoirement votre numéro d'identifiant CIBTP de la Caisse<sup>(1)</sup>
2. À adresser à :

**CIBTP-IDF  
22 RUE DE DANTZIG  
75756 PARIS CEDEX 15**

<sup>(1)</sup> Votre identifiant salarié est présent sur tous les courriers envoyés par votre caisse.